

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 554

13 mars 2009

SOMMAIRE

Addax Holding Co S.A.	26590	Lab Document Vault PSF S.A.	26580
Allied Equity S.à r.l.	26564	Lab Services PSF S.A.	26580
Ashton Moss Holdings S.à r.l.	26552	Leverlake S.à r.l.	26547
AstraZeneca Tika SNC	26572	Logo-Immo S.A.	26569
AVVB Lux S.à r.l.	26587	Loubard S.A.	26566
Axel Invest S.à r.l.	26590	Maghreb Participations S.A.	26557
BELLUS Health Luxco II S.à r.l.	26586	Maraton International S.A.	26564
Brevik Capital S.A.	26548	MCMS S.A.	26558
Daidalos Garden S.à r.l.	26572	Mercurius S.A.	26591
Dammusi S.A.	26546	Mimosas S.A.	26551
Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg	26557	Mocelia S.A.	26547
Deka-Bildinx S.à r.l.	26575	M.S. Trading	26592
DR. s.à r.l.	26578	Murs&Sols S.à r.l.	26564
Dubaian Investment Soparfi, SA	26589	Neurochem Luxco II S.à r.l.	26586
European Technical Graphics S.A.	26590	O.I. TE, O.I. TX et Colonnes Investment, S.e.n.c.	26571
Européenne de Techniques et de Gestion S.A.	26589	O.I. TE, O.I. TX et Colonnes Investment, S.e.n.c.	26571
Fiscalux	26576	O.I. TX S.à r.l.	26570
Fondation Luxembourg-El Salvador	26571	Paglianti International S.A.	26589
Forest Green SA	26592	Romplex S.A.	26546
HDNG S.A.	26574	Safe-O-Tronics International Investment S.à r.l.	26587
Ieka Holding S.à r.l.	26569	Seaham Holding S. à r. l.	26569
Immo Leu Real Estate S.A.	26587	Sipp Holding S.A.	26570
Immo Nord SA	26563	Tax Reclaim Solution	26567
Industriebau Bohlen G.m.b.H.	26584	Teres	26558
Insieme S.à r.l.	26558	Trajan Luxembourg S.à r.l.	26570
International Technology Investments S.A.	26547	Trogen Finance S.à. r.l.	26581
Kauri Capital Properties II	26552	Vivai Lux S.A.	26591
Koenigspitze S.A.	26583	WI-FI Holding S.A.	26576

Dammusi S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 71.614.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société DAMMUSI S.A (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2008 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026615/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00851. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Romplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.271.

—
Extracts of the resolutions of the Shareholders taken on April 8th, 2008

1. The resignation of the companies EFFIGI S.à.r.l. and LOUV S.à.r.l., as Directors of the company with registered office at 23 Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be accepted;

2. The resignation of the company EFFIGI S. a r.l. as Chairman of the Board of Directors of the company be accepted;

3. Mr Jean-Francois DETAILLE and Mrs Celine BONVALET, both private employees, residing professionally at 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as new Directors in their replacements. Their mandates will lapse at the Annual General Meeting of the year 2009;

The 8th April 2008.

Certified true copy

Suit la traduction française de ce qui précède

Extraits des résolutions des Actionnaires prises par les Actionnaires le 8 avril 2008

1. La démission des sociétés EFFIGI S. à r.l. et LOUV S. à r.l., avec siège social au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est acceptée.

2. La démission de la société EFFIGI S. à r.l. de son mandat de Président du Conseil d'Administration est accepté;

3. Monsieur Jean-François DETAILLE et Madame Céline BONVALET, tous deux employés privés, demeurant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

ROMPLEX S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009026923/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Leverlake S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.000.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.844.

—
Extrait de la résolution du conseil de gérance de la Société du 22 janvier 2009

En date du 22 janvier 2009 le conseil de gérance de la société a décidé de transférer le siège social de la société au
- 2a, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Leverlake S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009026622/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05766. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

International Technology Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.610.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 février 2009

Résolution unique

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, avec effet au 01 janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

INTERNATIONAL TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009026624/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05647. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Mocelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 94.796.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 12 février, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour MOCELIA S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009026629/833/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Brevik Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.477.

In the year two thousand seven, on the thirty-first day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BREVIK CAPITAL S.A., a joint stock company ("société anonyme"), having its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under n° 67.477, with a share capital of EUR 32,000 (thirty-two thousand euros) represented by 1,000 (one thousand) shares without indication of nominal value, incorporated on 10 December, 1998 by deed enacted by the notary Alphonse Lentz, residing in Remich, published in the Mémorial C number 120 of 25 February 1999;

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, jurist in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, jurist in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the 1,000 (one thousand) shares currently issued, representing the whole outstanding subscribed capital of the corporation are present or duly represented at the present extraordinary general meeting. There being no quorum required for this reconvened meeting, the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To renounce to the reports of the Board of Directors required pursuant to article 265 of the Luxembourg Companies Act.

2. To approve the Statement and Report of the auditor as appointed by the Board of Directors referred to in article 266 of the Luxembourg Companies Act.

3. To ascertain the accomplishment of all formalities as referred to in Article 267 of the Luxembourg Companies Act.

4. To approve the Merger Proposal as published in the Mémorial C of 24 September 1996.

5. To issue 1,000 (one thousand) new shares without indication of nominal value, each fully paid up and to increase the share capital by an amount of EUR 32,000 (thirty-two thousand euros) in order to raise it to EUR 64,000 (sixty-four thousand euros).

6. To cancel 1,000 (one thousand) own shares and to decrease the share capital by an amount of EUR 32,000 (thirty-two thousand euros) in order to bring it back to EUR 32,000 (thirty-two thousand euros).

7. Any other business.

After having approved the foregoing, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

Considering that the shareholders of the Absorbed Company hold the whole capital of the Absorbing Company and that the proportion held directly or indirectly by each of these shareholders in the share capital of the both companies is the same, the meeting decides to RENOUNCE TO the reports of the Board of Directors pursuant to article 265 of the Luxembourg Companies Act.

Second resolution

The meeting decides to approve the Statement and Report of the auditors as appointed by the Board of Directors referred to in article 266 of the Luxembourg Companies Act.

This report drawn up by BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, réviseur d'entreprises with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS B 71.178, concludes as follows:

"Based upon the above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the exchange ratio proposed by the Boards of Directors is not relevant and reasonable or that the valuation methods used by the Boards of Directors to determine the exchange rate is not adequate. Luxembourg, November 26, 2007, BDO Compagnie Fiduciaire, represented by Daniel CROISÉ, Réviseur d'Entreprises."

This report will remain here annexed.

Third resolution

The meeting decides to ascertain the accomplishment of all formalities as referred to in Article 267 of the Luxembourg Companies Act.

Fourth resolution

The meeting decides to approve the Merger Proposal as published in the Mémorial C of November 30, 2007, number 2762.

Fifth resolution

In exchange for the transfer of all the assets and liabilities of the Absorbed Company, assessed at EUR 847,983 (eight hundred forty-seven thousand nine hundred and eighty-three euros) the meeting decides to issue 1,000 (one thousand) new shares without indication of nominal value, each fully paid up and to increase its share capital by an amount of EUR 32,000 (thirty-two thousand euros) in order to raise it to EUR 64,000 (sixty-four thousand euros).

The new shares are directly issued and exchanged in proportion to the shares representing the subscribed capital of UDDEN SA.

The chairman of the meeting declares that the shareholders of UDDEN S.A. already agreed with the merger and with the consideration, 1,000 (one thousand) shares to be subscribed by them, pro rata to their current shareholding.

Sixth resolution

Considering that, as consequence of the contribution of all the assets of UDDEN S.A. to its wholly-owned subsidiary BREVIK CAPITAL S.A., this latter holds 1,000 (one thousand) own shares, the meeting decides to reduce its share capital by cancellation of the 1,000 (one thousand) own shares, to bring it again to of EUR 32,000 (thirty-two thousand euros) represented by 1,000 (one thousand) shares without indication of nominal value.

The share capital remains thus unchanged.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary attests, according to articles 277 and 271 (2) of Luxembourg Company Act, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the before said company and of the merger proposal.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BREVIK CAPITAL S.A., une société anonyme, ayant son siège social sis 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 67.477, avec un capital social de EUR 32.000 (trente-deux mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, constituée le 10 décembre 1998 par acte reçu par le notaire Alphonse Lentz de résidence à Remich, publié au Mémorial C numéro 120 du 25 février 1999.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.000 (mille) actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et qu'elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renoncer aux rapports du Conseil d'Administration à établir conformément à l'article 265 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

2. Approuver l'exposé et le rapport du réviseur d'entreprises nommé par le Conseil d'Administration, prévus à l'article 266 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

3. Constaté l'accomplissement de toutes les formalités prévues à l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

4. Approuver le Projet de Fusion tel que publié au Mémorial du 24 septembre 1996.

5. Emettre 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale et procéder à une augmentation de capital d'un montant de EUR 32.000 (trente-deux mille euros), pour le porter de son montant actuel à EUR 64.000 (soixante-quatre mille euros).

6. Supprimer 1.000 (mille) actions propres et procéder à une réduction de capital d'un montant de EUR 32.000 (trente-deux mille euros), pour le ramener à son montant initial de EUR 32.000 (trente-deux mille euros).

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Etant donné que les actionnaires de la Société Absorbée détiennent indirectement la totalité du capital de la société Absorbante et que la proportion détenue directement ou indirectement par chacun de ces actionnaires dans le capital social des deux sociétés est identique, l'assemblée décide de renoncer aux rapports du Conseil d'Administration à établir conformément à l'article 265 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'exposé et le rapport du réviseur d'entreprises nommé par le Conseil d'Administration, prévus à l'article 266 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Ce rapport établi par la société anonyme BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, réviseur d'entreprises ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS B 71.178 conclut comme suit:

"Sur base de ce qui précède, rien n'est parvenu à notre attention de nature à nous amener à considérer que le rapport d'échange proposé par le Conseil d'Administration n'est pas pertinent et raisonnable, ou que les méthodes d'évaluation utilisées par le Conseil d'Administration pour déterminer le rapport d'échange ne sont pas adéquates. Luxembourg, le 26 novembre 2007, BDO Compagnie Fiduciaire, représentée par Daniel CROISÉ, Réviseur d'Entreprises."

Ce rapport restera ci-annexé.

Troisième résolution

L'assemblée constate l'accomplissement de toutes les formalités prévues à l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion tel que publié au Mémorial C du 30 novembre 2007, numéro 2762.

Cinquième résolution

En rémunération de l'apport et du transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, estimés à EUR 847.983,- (huit cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois euros), l'assemblée décide d'émettre 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale et de procéder à une augmentation de capital d'un montant de EUR 32.000 (trente-deux mille euros), pour le porter de son montant actuel à EUR 64.000 (soixante-quatre mille euros).

Les actions nouvelles sont directement émises aux actionnaires de UDDEN S.A. et échangées en proportion des actions qu'ils détiennent dans le capital de celle-ci.

La Présidente de l'assemblée déclare que les actionnaires de UDDEN S.A. ont d'ores et déjà marqué leur accord sur la fusion et sur la contrepartie, à savoir les 1.000 (mille)actions à souscrire par eux, au prorata de leur participation actuelle.

Sixième résolution

Compte tenu du fait que, en conséquence de l'apport du patrimoine de UDDEN S.A. à sa filiale détenue à 100% BREVIK CAPITAL SA, cette dernière détient ses propres 1.000 (mille) actions, l'assemblée décide de réduire simultanément son capital social par annulation de ses 1.000 (mille) actions détenues en propre, pour le ramener à nouveau à EUR 32.000 (trente-deux mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social reste donc inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions des articles 277 et 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2008. Relation: LAC/2008/139. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009026778/211/178.

(090029520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Mimosas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 101.682.

— EXTRAIT

Lors de sa réunion du 12 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSE et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour MIMOSAS S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009026631/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Kauri Capital Properties II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 127.019.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 12 février 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de la société, à savoir Monsieur Laurent HEILIGER et Monsieur Manuel HACK, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour KAURI CAPITAL PROPERTIES II

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009026633/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05304. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Ashton Moss Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.458.

—
In the year two thousand and nine, on the twelfth of February.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of ASHTON MOSS HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 112.458, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on December 1st, 2005, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 487 of March 7, 2006.

The articles of associations of the company were amended pursuant to deeds of Maître Jean SECKLER, prenamed:

- dated November 30, 2006, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 186 of February 15, 2007;

- dated March 2, 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1256 of June 25, 2007;

- dated April 22, 2008, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1345 of June 2, 2008 (the "Company").

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP", a Jersey limited partnership, whose general partner is HORTEX GP LIMITED, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, ("HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP"), here duly represented by Mr Vincent LINARI-PIERON, lawyer, born on April 16, 1970 in Luxembourg, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

"HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" declared and requested the notary to act that:

I.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 16,000 (sixteen thousand) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore

agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 700,000 (seven hundred thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 400,000 (four hundred thousand Euros) to EUR 1,100,000 (one million one hundred thousand Euros) by the issuance of 28,000 (twenty-eight thousand) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each;

2. Subscription and payment by "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" of 28,000 (twenty-eight thousand) new shares of the Company through a contribution in kind;

3. Amendment of article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect this increase of share capital of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 700,000 (seven hundred thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 400,000 (four hundred thousand Euros) to EUR 1,100,000 (one million one hundred thousand Euros) by the issuance of 28,000 (twenty-eight thousand) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the "New Shares") the whole to be fully paid up through a contribution in kind by "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP".

It is resolved that the New Shares will be allocated to the following classes of shares:

- class A shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class B shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class C shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class D shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class E shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class F shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class G shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class H shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class I shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class J shares: 2,800 (two thousand eight hundred).

Subscription - Payment

"HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" declares to subscribe for all the New Shares, as follows:

- "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP": 28,000 (one hundred twenty) New Shares allocated as follows:

- class A shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class B shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class C shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class D shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class E shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class F shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class G shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class H shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class I shares: 2,800 (two thousand eight hundred);
- class J shares: 2,800 (two thousand eight hundred).

The New Shares have been fully paid up by "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" through a contribution in kind consisting in the conversion of 4 (four) receivables of a total amount of EUR 700,000 (seven hundred thousand Euros) held by "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" against the Company.

Description of the contribution

The contribution described above consists in (i) an interest free loan of an amount of EUR 150,000 (one hundred fifty thousand Euros) granted by "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" to the Company on September 18, 2008, (ii) an interest free loan of an amount of EUR 200,000 (two hundred thousand Euros) granted by "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" to the Company, on October 13, 2008, (iii) an interest free loan of an amount of EUR 250,000

(two hundred fifty thousand Euros) granted by "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" to the Company, on October 28, 2008 and (iv) an interest free loan of an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euros) granted by "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" to the Company, on December 11, 2008.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is of EUR 700,000 (seven hundred thousand Euros). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 12 February 2009, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Second resolution

It is resolved to amend article 6 paragraph 1, of the articles of association of the Company in order to reflect this increase of share capital of the Company as described above:

" **Art. 6. Paragraph 1. Capital.** The Company's capital is set at EUR 1,100,000 (one million one hundred thousand Euros), represented by 44,000 (forty-four thousand) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) (the "Share(s)"), consisting in multiple classes of shares (the "Class(es) of Shares") as follows: a) 4,400 (four thousand four hundred) Class A Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), b) 4,400 (four thousand four hundred) Class B Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), c) 4,400 (four thousand four hundred) Class C Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), d) 4,400 (four thousand four hundred) Class D Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), e) 4,400 (four thousand four hundred) Class E Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), f) 4,400 (four thousand four hundred) Class F Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), g) 4,400 (four thousand four hundred) Class G Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), h) 4,400 (four thousand four hundred) Class H Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), i) 4,400 (four thousand four hundred) Class I Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) and j) 4,400 (four thousand four hundred) Class J Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros)."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its resolutions, have been estimated at about two thousand three hundred and seventy-five Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le douze février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de ASHTON MOSS HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.458, constituée par acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 487 du 7 mars 2006. Les statuts de la société ont été modifiés par actes notariés de Maître Jean SECKLER, préqualifié:

- en date du 30 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 186 du 15 février 2007.

- en date du 2 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1256 du 25 juin 2007.

- en date du 22 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1345 du 2 juin 2008 (la "Société").

A comparu:

L'associé unique de la Société, HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP, une "limited partnership" existant sous les lois de Jersey, dont l'associé général est HORTEX GP LIMITED, ayant son principal établissement à Whiteley

Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG ("HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP"), ici représentée par Maître Vincent LINARI-PIERRON, avocat à la Cour, né le 16 avril 1970 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

"HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acte que:

I.- Il ressort de la liste de présence annexée à cet acte en vue d'être enregistrée avec lui, que les 16.000 (seize mille) parts sociales, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; elle reconnaît qu'elle a été suffisamment informée de l'ordre du jour et qu'elle considère avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 700.000,- EUR (sept cent mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 400.000,- EUR (quatre cent mille Euros) à un nouveau montant de 1.100.000,- EUR (un million cent mille Euros) par l'émission de 28.000 (vingt-huit mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune;

2. Souscription et paiement par "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" de 28.000 (vingt huit mille) nouvelles parts sociales de la Société par un apport en nature;

3. Modification de l'article 6 paragraphe 1 afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 700.000,- EUR (sept cent mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 400.000,- EUR (quatre cent mille Euros) à un nouveau montant de 1.100.000,- EUR (un million cent mille Euros) par l'émission de 28.000 (vingt-huit mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), le montant total étant intégralement payé par un apport en nature par "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP".

Il est décidé que les Nouvelles Parts Sociales seront réparties entre les parts sociales de classes suivantes:

- parts sociales de classe A: 2.800 (deux mille huit cents);
- parts sociales de classe B: 2.800 (deux mille huit cents);
- parts sociales de classe C: 2.800 (deux mille huit cents);
- parts sociales de classe D: 2.800 (deux mille huit cents);
- parts sociales de classe E: 2.800 (deux mille huit cents);
- parts sociales de classe F: 2.800 (deux mille huit cents);
- parts sociales de classe G: 2.800 (deux mille huit cents);
- parts sociales de classe H: 2.800 (deux mille huit cents);
- parts sociales de classe I: 2.800 (deux mille huit cents);
- parts sociales de classe J: 2.800 (deux mille huit cents).

Souscription - Paiement

"HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales comme suit:

"HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" 28.000 (vingt-huit mille) Nouvelles Parts Sociales réparties comme suit:

- parts sociales de classe A: 2.800 (deux mille huit cents);
- parts sociales de classe B: 2.800 (deux mille huit cents);
- parts sociales de classe C: 2.800 (deux mille huit cents);
- parts sociales de classe D: 2.800 (deux mille huit cents);
- parts sociales de classe E: 2.800 (deux mille huit cents);
- parts sociales de classe F: 2.800 (deux mille huit cents);
- parts sociales de classe G: 2.800 (deux mille huit cents);

- parts sociales de classe H: 2.800 (deux mille huit cents);
- parts sociales de classe I: 2.800 (deux mille huit cents);
- parts sociales de classe J: 2.800 (deux mille huit cents).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement payées par "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" au moyen d'un apport en nature consistant en la conversion de 4 (quatre) créances d'un montant total de 700.000,- EUR (sept cent mille euros) détenues par "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" contre la Société.

Description de la contribution

La contribution décrite ci-dessus consiste en (i) un prêt sans intérêt d'un montant de 150.000,- EUR (cent cinquante mille euros) accordé par "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" à la Société, le 18 Septembre 2008, (ii) un prêt sans intérêt d'un montant de 200.000,- EUR (deux cent mille euros) accordé par "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" à la Société, le 13 octobre 2008, (iii) un prêt sans intérêt d'un montant de 250.000,- EUR (deux cent cinquante mille euros) accordé par "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" à la Société, le 28 octobre 2008 et (iv) un prêt sans intérêt d'un montant de 100.000,- EUR (cent mille euros) accordé par "HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP" à la Société, le 11 décembre 2008.

Evaluation

La valeur nette de cette contribution en nature est de 700.000,- EUR (sept cent mille euros). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à un constat de valeur d'apport en date du 12 février 2009, lequel demeurera attaché à cet acte pour les formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 6 paragraphe 1, afin de refléter cette augmentation de capital social de la société décrit ci-dessus pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Paragraphe 1^{er}. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 1.100.000,- EUR (un million cent mille Euros), représenté par 44.000 (quarante-quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les "Parts Sociales") consistant en des parts sociales de classes multiples (les "Classes de Parts Sociales") comme suit: a) 4.400 (quatre mille quatre cents) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), b) 4.400 (quatre mille quatre cents) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), c) 4.400 (quatre mille quatre cents) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), d) 4.400 (quatre mille quatre cents) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), e) 4.400 (quatre mille quatre cents) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), f) 4.400 (quatre mille quatre cents) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), g) 4.400 (quatre mille quatre cents) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), h) 4.400 (quatre mille quatre cents) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), i) 4.400 (quatre mille quatre cents) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) et j) 4.400 (quatre mille quatre cents) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros)."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec ces résolutions, ont été estimés à deux mille trois cent soixante-quinze Euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: LINARI-PIERON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2009. Relation GRE/2009/645. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 18 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009027334/231/248.

(090029917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 104.980.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 février 2009

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 5 février 2009 que:

Les Actionnaires ont pris acte de ce que tous les mandats des Administrateurs sont venus à échéance et décident, à l'unanimité des voix, de renouveler leur mandat pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010, de sorte qu'à l'issue de la présente Assemblée Générale, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

- Monsieur Geert De Bruyne, Président, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Monsieur Alain Léonard, Administrateur-Délégué, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Monsieur Vincent Planche, Administrateur, demeurant professionnellement à B-1040 Bruxelles, rue Guimard, 16-18,
- Monsieur Benoit Daenen, Administrateur, demeurant professionnellement à B-1040 Bruxelles, rue de l'industrie, 44,
- Monsieur Patrick Wagenaar, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12.

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance au terme de la présente assemblée, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2009, le mandat de réviseur d'entreprises de la société KPMG Audit établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer.

Pour extrait conforme
DEGROOF GESTION INSTITUTIONNELLE-LUXEMBOURG
Geert de Bruyne
Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009027568/34/32.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Maghreb Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 131.704.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 11 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Stéphanie GRISIUS et Monsieur Manuel HACK, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 février 2009.
Pour MAGHREB PARTICIPATIONS S.A.
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2009026636/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

MCMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 69.033.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 11 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Manuel HACK, Monsieur Laurent HEILIGER et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Pour MCMS S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009026638/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Teres, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.013.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 28 janvier 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE, Monsieur Laurent HEILIGER, Monsieur Manuel HACK et Madame Stéphanie GRISIUS, ainsi que le siège social de l'associé unique, à savoir la société FHG sont également modifiés avec effet au 1^{er} février 2009 et seront à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Pour TERES

Signature

Référence de publication: 2009026641/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Insieme S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Saint Croix.

R.C.S. Luxembourg B 144.806.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), à Luxembourg-Ville,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "INSIEME S.R.L." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, régie par les lois italiennes, établie et ayant son siège social Via Marzabotto, 13, Cap 20151 Milan [Italie],

inscrite au Registre des Sociétés de et à Milan (Italie), en date du 19 février 1996, sous le code fiscal et numéro 00732950159 et inscrite au Répertoire Economique et Administratif (REA) sous le numéro 354247,

constituée suivant acte notarié reçu par le notaire RUSSO DR. NICOLA, de résidence à Rome (Italie), en date du 10 décembre 1946.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carine AGOSTINI, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose ensuite ce qui suit:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social de CENT DIX-SEPT MILLE EUROS (117'000.- EUR) est détenue par l'associé unique, la société "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT S.A.", avec siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, est dûment représentée à la présente assemblée générale, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Que le susdit associé détient tous les droits de vote.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Ratification de la décision de l'assemblée des associés de la Société, prise, en sa réunion du 09 novembre 2007 par devant Dott. Riccardo de Corato, notaire de résidence à Rome (Italie), de transférer le siège social de la Société de Via Marzabotto 13, Cap 20151 Milan [Italie], au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et de faire adopter par la Société la nationalité luxembourgeoise.

2.- Arrêté et approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2007 et d'un bilan intérimaire et compte de profits et pertes de la Société arrêté au 23 décembre 2008, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

3.- Décision que le capital social soit représenté par mille cent soixante-dix (1'170) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, ce qui induit un capital social souscrit de CENT DIX-SEPT MILLE EUROS (117'000.- EUR) intégralement détenu par la société "INTERCONSULT S.A." prédésignée, en qualité de seul et unique associé de la Société.

4.- Décision de changer la raison sociale de la Société en "INSIEME S.à r.l."

5.- Décision de modifier l'objet social de la Société, tel qu'il est mentionné ci-après, pour l'adapter à celui d'une société de participations financières (SOPARFI):

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a possède un intérêt direct ou indirect, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a pour encore pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droit immobiliers.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation."

6.- Décision de donner décharge pleine et entière à l'administrateur unique de la Société de doit italien pour sa gestion pendant toute l'époque où la Société avait son siège en Italie.

7.- Décision de procéder à une refonte complète des statuts de la Société en langue française pour les adapter à la législation luxembourgeoise en vigueur.

8.- Décision de nommer Monsieur Fabrizio BONCIOLINI, né à Milan (Italie), le 28 juillet 1963, demeurant au 30/2 Via Uruguay, cap 20151 Milan (MI) [Italie] aux fonctions de gérant unique de la Société et décision de fixer la durée de son mandat et de déterminer ses pouvoirs.

L'assemblée, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale DECIDE de ratifier la décision prise par l'administrateur unique de la Société, Monsieur Fabrizio BONCIOLINI, en sa réunion du 09 novembre 2007, tenue par devant Dott. Riccardo de Corato, notaire de résidence à Rome, Via Bertoloni n. 26/A, de transférer le siège social, le principal établissement et le siège de direction effective de Milan (Italie) au Grand-Duché de Luxembourg et plus précisément à l'adresse indiquée dans la résolution ci-après et DECIDE que la Société adoptera la nationalité luxembourgeoise, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive n° 69/335 CEE du 17 juillet 1969.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DECIDE de confirmer l'adresse du nouveau siège social à Luxembourg, prise par la résolution de l'administrateur unique mentionnée ci-avant et DECIDE que dorénavant cette adresse est celle du 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Troisième résolution

L'assemblée générale arrête et approuve le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2007 ainsi que le bilan intérimaire et compte de pertes et profits de la Société arrêtés au 23 décembre 2008, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture au Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que le capital social de la Société soit représenté par mille cent soixante-dix (1'170) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, ce qui induit un capital social souscrit entièrement libéré de CENT DIX-SEPT MILLE EUROS (117'000.- EUR) détenu intégralement par la société "INTERCONSULT S.A." prédésignée, en qualité de seul et unique associé de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société, tel qu'il est mentionné ci-après, pour l'adapter à celui d'une société de participations financières (SOPARFI):

" La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a possède un intérêt direct ou indirect, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a pour encore pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droit immobiliers.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation. "

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière à Monsieur Fabrizio BONCIOLINI, administrateur de société, né à Milan (Italie), le 28 juillet 1963, demeurant à Milan (MI) [Italie], Via Uruguay 30/2, Cap 20151, Code Fiscal: BNCFRZ63L28F205S, pour sa gestion d'administrateur unique de la Société pendant toute l'époque où la Société avait son siège en Italie.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérant unique de la Société dorénavant soumise au droit luxembourgeois, la personne suivante:

Monsieur Fabrizio BONCIOLINI, administrateur de société, né à Milan (Italie), le 28 juillet 1963, demeurant à Milan (MI) [Italie], Via Uruguay 30/2, Cap 20151.

Le gérant est nommé pour une durée illimitée et il aura les pouvoirs prévus par l'article quinze (15) refondus des statuts ci-après.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale de la Société en "INSIEME S.à r.l."

Neuvième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, aux usages et formalités usitées dans ce pays, l'assemblée décide de procéder à un refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale "INSIEME S.à r.l."

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a possède un intérêt direct ou indirect de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a pour encore pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droit immobiliers.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. Durée. La durée de la Société est illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à CENT DIX-SEPT MILLE EUROS (117'000.- EUR) divisé en mille cent soixante-dix (1'170) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée et détenue par l'associé unique:

la société "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 40 312).

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 16. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. AGOSTINI, F. MANTI, F. CANNIZZARO DI BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2009. Relation: EAC/2009/194. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 FEV. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009028013/239/248.

(090030427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Immo Nord SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.366.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 11 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Pour IMMO NORD S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009026642/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05311. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Maraton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 104.318.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 11 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Laurent HEILIGER, Madame Michelle DELFOSSE et Monsieur Manuel HACK, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Pour MARATON INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009026644/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Murs&Sols S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 133.898.

Le bilan établi au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2009026669/9037/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Allied Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 101.326.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg;

"the Proxyholder"

acting as a special proxy of "Amcon Allied Equity Holdings Limited",

having its registered office at 51, Frederick Street, Nassau, The Bahamas;

"the Mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act that, as it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

The sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The sole shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée, "Allied Equity S.à r.l.", a private limited company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 101.326, has been incorporated by deed enacted on May 28, 2004 before Me Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "Allied Equity S.à r.l." amounts currently to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a nominal par value of twenty five euro (EUR 25) each, and is entirely subscribed and fully paid up.

III.- That the Mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Allied Equity S.à r.l."

IV.- That the Mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder approved the interim balance sheet of the Company as at 12 December 2008 attached hereto and declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company with immediate effect.

V.- That the Mandator declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all the known debts have been paid and that all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Mandator which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly transferred and conveyed to the Mandator. He irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iii) all assets all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Mandator, which has acknowledged and consented to this assignment;

(iv) he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the Mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at Alter Domus, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

"le Mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "Amcon Allied Equity Holdings Limited", ayant son siège social à 51, rue Frederick, Nassau, Les Bahamas;

"le Mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, comme il est indiqué sur la liste de présence annexée à cet acte et devant être déposée avec ce dernier, que les cinq cents parts sociales (500)

de valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune et représentant l'entière du capital de la société, sont représentées et que l'assemblée peut valablement décider de tous les points présentés à l'ordre du jour.

L'associé unique renonce à la notification préalable de la présente assemblée; il reconnaît avoir été informé suffisamment à l'avance de l'ordre du jour et considère que l'assemblée a été valablement convoquée et dès lors, qu'elle peut valablement délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'associé unique reconnaît que toute la documentation produite en vue de la réunion lui a bien été mise à sa disposition pendant une période suffisante afin d'examiner soigneusement chaque document.

Le mandataire déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Allied Equity S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 101.326, a été constituée suivant acte reçu le 28 mai 2004, pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Allied Equity S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à douze milles cinq cents euro (EUR 12,500), représentés par cinq cents (500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq EUR (EUR 25), intégralement libérées.

III.- Que son Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Allied Equity S.à r.l."

IV.- Que son Mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique, approuve la balance intérimaire de la société au 12 décembre 2008; cette dernière se trouve en annexe de la présente assemblée. De plus, il déclare expressément procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat.

V.- Que son Mandant déclare que:

(i) la société ne poursuit plus aucune activité;

(ii) toutes les dettes connues ont été payées et que tous les droits, titres, intérêts et obligations en relation avec les engagements existants, comme décrit dans le tableau A ci-joint, sont dès à présent assumés, transférés et donnés au Mandant qui en a pris connaissance et a consenti à ce transfert; tous les engagements additionnels liés à la liquidation sont dûment transférés et transmis au Mandant. Il s'engage irrévocablement à assumer et à régler toutes les dettes actuellement inconnues de la société dissoute;

(iii) tous les actifs, tous les droits, titres, intérêts et engagements en relation avec les actifs existants, comme décrit dans le tableau A ci-joint, sont assignés, transférés et transmis au Mandant, qui en a pris connaissance et a consenti à cette reprise;

(iv) il accepte tous les actifs, passifs et engagements de la société dissoute et que la dissolution de la société est terminée sans préjudice comme il en assume toutes les responsabilités.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53093. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028148/211/118.

(090030605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Loubard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.061.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 11 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Laurent HEILIGER, Madame Michelle DELFOSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Pour LOUBARD S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009026645/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05314. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Tax Reclaim Solution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 144.769.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le seize janvier

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Jacques Van De Velde, né à Thionville, le 09 octobre 1969, administrateur de sociétés, demeurant à B-5377 Hogné (Belgique), 145, Chemin du Parc. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "TAX RECLAIM SOLUTION" Sàrl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Bohey. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, le consulting en matière de TVA, l'émission des avis et la vérification de factures, la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent-vingt-quatre euros (124.-EUR) chacune. Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique, Monsieur Jacques VAN DE VELDE, prénommé, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne

peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.100.-EUR

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L- 9647 Doncols, 7, Bohey
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Jacques VAN DE VELDE prénommé La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Van De Velde, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 janvier 2009 - WIL/2009/47 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 2 février 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009026727/2724/96.

(090029132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Logo-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.289.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 11 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Pour LOGO - IMMO S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009026647/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Seaham Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.141.

Il résulte des résolutions du Gérant Unique, en date du 05 février 2009, que le Gérant a pris la décision suivante:

Le siège de la société est transféré du 1 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au 51 rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg, à compter du 05 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEAHAM HOLDING S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2009026651/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06068. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Ieka Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.020.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 30 janvier 2009

Le 30 janvier 2009 l'Associé Unique de Ieka Holdings Sarl ("la société") pris les résolutions suivantes:

- Transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Luxembourg, le 30 janvier 2009.
Luxembourg Corporation Company SA
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2009026653/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB05015. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Trajan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.227.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 janvier 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant B de la société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant B de la société pour une durée illimitée avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009026659/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05283. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090028689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

O.I. TX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.485.

—
Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026664/5065/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05249. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Sipp Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.540.

—
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.02.2009.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009026839/687/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04986. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

O.I. TE, O.I. TX et Colonne Investment, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 97.827.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026665/5065/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

O.I. TE, O.I. TX et Colonne Investment, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 97.827.

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026666/5065/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Fondation Luxembourg-El Salvador, Fondation.

Siège social: L-6671 Merttert, 30, rue Jean-Pierre Beckius.
R.C.S. Luxembourg G 3.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Merttert en date du 16 février 2009

- 1) Le mandat des membres du Conseil d'Administration est renouvelé jusqu'au 31 décembre 2012 excepté pour Madame Marie-Reine Ullmer, épouse de Laurent Gloden, Mesdemoiselles Véronique Clement et Joëlle Duprel, Messieurs Paul-Henri Meyers et Nicolas Schmitz, qui sont remplacés par Monsieur Emile Calmes, employé privé, né à L-Luxembourg, le 3 octobre 1954, demeurant à L-8606 Bettborn, 25, rue de Reimberg, de nationalité luxembourgeoise, Madame Michèle Feller, fonctionnaire, née à L-Luxembourg, le 11 décembre 1973, demeurant à L-8223 Mamer, 11, rue de Bruxelles, de nationalité luxembourgeoise, Monsieur Roland Milbert, fonctionnaire communal, né à L-Esch/Alzette, le 18 mai 1966, demeurant à L-5465 Waldredimus, 6, rue des Romains, de nationalité luxembourgeoise.
- 2) Le mandat des président et vice-présidents initialement nommés est reconduit jusqu'au 31 décembre 2012.
Signé: G. Scholer, M. Dondelinger.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Merttert, le 17 février 2009.

A. Trierweiler
Trésorier

Référence de publication: 2009026886/3655/30.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06584. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

AstraZeneca Tika SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.398.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Paul van Baarle.

Référence de publication: 2009026668/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05112. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Daidalos Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 39, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 144.751.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le onze février.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Marc TREICHEL, paysagiste, pépiniériste, né à Luxembourg, le 16 décembre 1976, demeurant à L-6134 Junglinster, 13, rue Lauterbourg;

2.- La société à responsabilité limitée FLEURS TREICHEL-GOELLES, S.à r.l., avec siège social à L-1842 Howald, 39, avenue Grand-Duc Jean, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 75.716,

ici représentée par sa gérante unique:

Madame Marianne TREICHEL, indépendante, épouse de Monsieur Roger HARTZ, demeurant à L-5827 Hesperange, 1, rue Gaessel;

3.- Monsieur Victor Joaquim GOMES DE ALMEIDA, ingénieur technicien, né à Cesar/Oliveira de Azemeis (Portugal), le 19 janvier 1973, demeurant à L-7450 Lintgen, 42, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "DAIDALOS GARDEN S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Howald.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la conception, la création, l'aménagement et l'entretien d'espaces verts de tous genres, la production et le commerce de plantes de tous genres, ainsi que le commerce avec les machines, l'outillage et les produits de jardinage.

La société exerce son activité en respectant les aspects de l'écologie et de la biologie ainsi que la conservation, l'exploitation et les aspects de la biodiversité de plantes importantes contemporaines et anciennes.

La société a aussi pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Entre autre la société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur et la location d'immeubles.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Marc TREICHEL, paysagiste, pépiniériste, né à Luxembourg, le 16 décembre 1976, demeurant à L-6134 Junglinster, 13, rue Lauterbour, cent soixante parts sociales,	160
2.- par la société à responsabilité limitée FLEURS TREICHEL-GOELLES, S.à r.l, avec siège social à L-1842 Howald, 39, avenue Grand-Duc Jean, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 75.716, deux cent quarante parts sociales,	240
3.- par Monsieur Victor Joaquim GOMES DE ALMEIDA, ingénieur technicien, né à Cesar/Oliveira de Azemeis (Portugal), le 19 janvier 1973, demeurant à L-7450 Lintgen, 42, rue Principale, cent parts sociales,	100
Total: cinq cents parts sociales,	500

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1842 Howald, 39, rue Grand-Duc Jean.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée,
Monsieur Marc TREICHEL, préqualifié.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marc TREICHEL, Marianne TREICHEL, Victor Joaquim GOMES DE ALMEIDA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6057. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 février 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009026684/222/104.

(090028964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

HDNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 107.331.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le neuf février,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A COMPARU:

Julien LABROUSSE, demeurant au 6, rue Saint Claude F-75003 Paris, France,

Ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "HDNG S.A.", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 107 331, a été constituée en date du 7 avril 2005 par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 832 du 31 août 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme "HDNG S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune (EUR 25,-).

III.- Que le comparant est devenu l'actionnaire unique de la prédite société "HDNG S.A."

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société "HDNG S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu au comparant et qu'il assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VI.- Que la liquidation de la société "HDNG S.A." est à considérer comme définitivement close.

VII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Acte Civils, le 11 février 2009. LAC/2009/5395. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009028037/5770/46.

(090030721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Deka-Bildinx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 81.439.

L'an deux mille huit, Le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- "DEKA PROMOTIONS S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés,

représentée par ses deux gérants, à savoir:

- Monsieur Claude KONRATH, promoteur immobilier, demeurant à L-7346 Steinsel, 10, An der Wollefskaul,
- Monsieur Albert DONVEN, administrateur de sociétés, demeurant à L-8142 Bridel, 10, Impasse Michel Kieffer,

2.- Monsieur Claude KONRATH, prénommé,

3.- "M-INVEST S.A.", société anonyme, ayant son siège social L-8028 Strassen, 24, rue Mathias Goergen, ici représentée par Monsieur Marc HAHN, ingénieur diplômé, demeurant à L-2543 Luxembourg-Bonnevoie, 34, rue dernier Sol,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 26 novembre 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée du présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants ont déclaré et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. "DEKA PROMOTIONS S.à r.l.", Monsieur Claude KONRATH et "M-INVEST S.A.", prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "DEKA-BILDINX S.à r.l.", avec siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 29 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 952 du 2 novembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire SECKLER, en date du 29 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 13 du 3 janvier 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1724 du 3 décembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 81.439, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00).

2. Les associés décident de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège social de la société est établi à Steinsel."

3. Les associés décident d'acter le changement d'adresse de la société-associée "DEKA PROMOTIONS S.à r.l.", laquelle est désormais la suivante: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Konrath, A. Donven, M. Hahn, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008, LAC/2008/47942. Reçu à 0,5%: douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009026797/227/45.

(090029367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

WI-FI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.569.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 janvier 2009.

Résolution:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de l'adresse actuelle au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

L'assemblée prend acte de la démission de Messieurs Antonio Napoli, John Troisfontaines, Mangiullo Xavier, et Madame Sonja Bemtgen de leurs mandats respectifs. L'assemblée considère démissionnaire tout le conseil et décide de nommer un nouveau conseil d'administration composé des membres suivants:

- Monsieur Antonio Napoli, consultant, résidant au 12, via Ottorino Lazzari, I-00100 Roma, nommé également administrateur-délégué

- Mademoiselle Virginie Derains, employée privée, résidant au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

- Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, résidant au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Leur mandat viendra à échéance à l'assemblée qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009027079/9120/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05634. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Fiscalux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 144.768.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-deux janvier

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Claude Roland Marcel Oscar PHILIPPART, né à Bastogne, le 12 avril 1977, demeurant à B-6660 Houffalize, 62, rue Sainte Anne

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "FISCALUX" Sàrl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Wiltz. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger

- l'exploitation d'un bureau comptable et fiscal,

- la prestation de services administratifs et de tous travaux de comptabilité, de fiscalité et tous travaux annexes et accessoires

- tous travaux relatifs à la paie et à l'établissement des déclarations sociales

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-EUR) divisé en cent-vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100.-EUR) chacune. Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur PHILIPPART prénommé, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfiques.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils son propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.200.-EUR

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs
 - 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Hugues François Hubert LAPAGNE, comptable, né à Libramont, le 07 juin 1977, demeurant à L-6980 La Roche-en-Ardenne, 7A, rue du Nulay
- La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Philippart, H. Lapagne, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 janvier 2009 - WIL/2009/63. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 5 février 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009026728/2724/95.

(090029126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

DR. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Restaurant Beim Dokter Leideleng.

Siège social: L-1320 Leudelange, 2, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 144.755.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf. Le onze février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

- 1.- Madame Liliane GOURHAND-MEUNIER, salariée, employée privée, née à Vernon (France), le 3 décembre 1951, demeurant à L-8357 Goebblange, 27, Domaine du Beau Regard;
- 2.- Monsieur Marcel LÉPINE, hôtelier, né à Dudelange, le 16 décembre 1958, demeurant à L-8011 Strassen, 201, route d'Arlon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de DR. s.à r.l., pouvant faire le commerce sous l'enseigne de Restaurant Beim Dokter Leideleng.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Leudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1.- Madame Liliane GOURHAND-MEUNIER, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales;	250
2.- Monsieur Marcel LÉPINE, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales;	250
Total: cinq cents parts sociales;	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1320 Leudelange, 2, rue de Cessange.

2.- L'assemblée désigne comme gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Liliane GOURHAND-MEUNIER, salariée, employée privée, née à Vernon (France), le 3 décembre 1951, demeurant à L-8357 Goeblange, 27, Domaine du Beau Regard;

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOURHAND-MEUNIER; LEPINE; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 février 2009. Relation GRE/2009/628. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 18 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009026731/231/115.

(090029005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

**Lab Document Vault PSF S.A., Société Anonyme,
(anc. Lab Services PSF S.A.).**

Siège social: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.145.

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "Lab Services PSF S.A.", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.145, ayant son siège social à Münsbach, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 800 du 4 août 2004.

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifié depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Allan Patrick LOWE, domicilié professionnellement à Münsbach.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Bernard MOREAU, domicilié professionnellement à Münsbach.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Gillian ARCONI, domicilié professionnellement à Münsbach.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trente-sept (EUR 37,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en "Lab Document Vault PSF S.A" et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première et Unique résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en "Lab Document Vault PSF S.A."

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Lab Document Vault PSF S.A."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. P. Lowe, B. Moreau, G. Arconi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2009. LAC/2009/5782. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009028079/5770/47.

(090030506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Trogen Finance S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.311.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the fifth of February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

"ADVENT OXEA (CAYMAN) LIMITED", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 178.031 and whose registered address is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104 (the "Principal"),

represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on

February 2009 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "TROGEN FINANCE S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 144311, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 16 January 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended.

II.- That the subscribed share capital of "TROGEN FINANCE S.à r.l." amounts currently to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of "TROGEN FINANCE S.à r.l." (the "Company").

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le cinq février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"ADVENT OXEA (CAYMAN) LIMITED", une société à responsabilité limitée formée et régie selon les lois des Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 178.031 et dont le siège social est au c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, KYI-1104 (le "Mandant"),

représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le mandataire, agissant ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "TROGEN FINANCE S.à r.l.", est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144311, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 janvier 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "TROGEN FINANCE S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "TROGEN FINANCE S.à r.l." (la "Société").

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au bureau de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 février 2009. Relation: EAC/2009/1459. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 FEV 2009.

Jean-Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028035/239/94.

(090030813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Koenigspitze S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 82.479.

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KOENIGSPITZE S.A. avec siège social au 5, rue C.M. SPOO, L-2546 Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1178 du 17 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame GIORGINA TUCCI, employée privée demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Monsieur EMMANUEL BRIGANTE employé privé demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur STEFANO DE MEO employé privé demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la date d'Assemblée Générale Annuelle pour la porter au troisième vendredi de juin à 10.30 heures, et subséquente modification de l'article (21) des statuts pour lui donner la teneur suivante: "Article (vingt et un): L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure."

2. Dispositions transitoires: Pour autant que de besoin et à titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 01.01.2008, se terminera le 31.12.2008. Conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31.12.2008, se tiendra le troisième vendredi du mois de juin 2009 à 10.30 heures.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la date d'Assemblée Générale Annuelle pour la porter au troisième vendredi de juin à 10.30 heures, et de modifier en conséquence l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure."

Deuxième résolution

Pour l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2008 et se terminant le 31 décembre 2008, l'assemblée générale acte, pour autant que de besoin et à titre de dispositions transitoires, que conformément aux nouvelles dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008, se tiendra le troisième vendredi du mois de juin 2009 à 10.30 heures.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgina Tucci, Emmanuel Brigante, Stefano De Meo, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 décembre 2008, LAC/2008/50143. Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009026772/202/65.

(090029494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Industriebau Bohlen G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 50, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.056.

Im Jahre zwei tausend sieben, den fünfzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Joseph HUYNEN, Rentner, wohnhaft in L-9227 Diekirch, 6, Esplanade.

2.- Die Aktiengesellschaft SAJA INTERNATIONAL S.A.H., mit Sitz in L-6868 Wecker, 50, Duchscherstrooss, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 78.684,

hier vertreten durch ihren allein vertretungsberechtigten Vorsitzenden des Verwaltungsrates Herr Rainer BOHLEN jun., Ingenieur, wohnhaft in D-54662 Speicher, Christoph Olk Weg 1.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten Nachstehendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INDUSTRIEBAU BOHLEN G.m.b.H., mit Sitz in L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J-F Kennedy sind, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 102.056 (NIN 1992 2407 315).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Wiltz, am 17. September 1992, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 615 vom 22. Dezember 1992.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf vierundzwanzig tausend sieben hundert neunundachtzig Euro fünfunddreissig Cent (€ 24.789,35) beläuft, eingeteilt ein hundert (100) Anteile, welche wie folgt übernommen wurden:

1.- Herr Joseph HUYNEN, vorgeannt, ein Anteil	1
2.- Die Aktiengesellschaft SAJA INTERNATIONAL S.A.H., vorgeannt, neunundneunzig Anteile	99
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann haben die Kompargenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Anteilübertragung

Herr Joseph HUYNEN überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtsens, den ihm gehörenden Anteil an besagter Gesellschaft an die hier anwesende und dies annehmende Aktiengesellschaft SAJA INTERNATIONAL S.A.H., vertreten wir vorerwähnt, für den Betrag von einem Euro (€ 1,-).

Die Aktiengesellschaft SAJA INTERNATIONAL S.A.H., vertreten wie vorerwähnt, ist Eigentümerin des ihr übertragenen Anteils mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben, die Parteien entbinden den unterzeichneten Notar diesbezüglich von jeder Haftung.

Herr Joseph HUYNEN erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von der Aktiengesellschaft SAJA INTERNATIONAL S.A.H. den Betrag von einem Euro (€ 1,-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Rainer BOHLEN jun., handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft INDUSTRIEBAU BOHLEN G.m.b.H., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchte die jetzige alleinige Gesellschafterin, die Aktiengesellschaft SAJA INTERNATIONAL S.A.H., vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von zehn Euro fünfundsechzig Cent (€ 10,65) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von vierundzwanzig tausend sieben hundert neunundachtzig Euro fünfunddreissig Cent (€ 24.789,35) auf den Betrag von vierundzwanzig tausend acht hundert Euro (€ 24.800,-) zu bringen, mittels Bareinzahlung des Betrages von zehn Euro fünfundsechzig Cent (€ 10,65).

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, legt den Nominalwert der Gesellschaftsanteile auf zwei hundert achtundvierzig Euro (€ 248,-) fest, und stellt fest, dass das Gesellschaftskapital sich auf vierundzwanzig tausend acht hundert Euro (€ 24.800,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je zwei hundert achtundvierzig Euro (€ 248,-).

Dritter Beschluss

Auf Grund der vorhergehenden Anteilübertragung wird Artikel 6 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt vierundzwanzig tausend acht hundert Euro (€ 24.800,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je zwei hundert achtundvierzig Euro (€ 248,-), alle zugeteilt der Aktiengesellschaft SAJA INTERNATIONAL S.A.H., mit Sitz in L-6868 Wecker, 50, Duchscherstrooss, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 78.684.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Ettelbruck nach Wecker zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft ist in Wecker.

Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6868 Wecker, 50, Duchscherstrooss.

Sechster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, beschliesst Herrn Rainer BOHLEN jun. als Geschäftsführer abzuwählen und erteilt ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Rainer BOHLEN sen., Schmiedemeister, wohnhaft in D-54662 Speicher, Herforster Str. 4,

mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtgültig zu vertreten und zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. HUYNEN, R. BOHLEN jun., Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2007. Relation: ECH/2007/1442. Reçu douze Euros. 12,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 31. Januar 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009026780/201/82.

(090028887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

**BELLUS Health Luxco II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Neurochem Luxco II S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.027.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Le soussigné Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans une assemblée générale extraordinaire contenant notamment le changement de la dénomination sociale en BELLUS Health Luxco II S. à r.l, reçu par son ministère en date du 16 mai 2008, enregistré à Grevenmacher, le 23 mai 2008, Relation GRE/2008/2191, pour compte de la société à responsabilité limitée "NEUROCHEM LUXCO II S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.027, publié au Mémorial C numéro 1495 du 17 juin 2008, il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE:

Dans la version anglaise:

THERE APPEARED:

"BELLUS Health Luxco I S.à r.l. & Cie S.C.S." (formerly "NEUROCHEM Luxco I S.C.S."), a limited partnership (société en commandite simple) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

AU LIEU DE:

Dans la version anglaise:

THERE APPEARED:

"BELLUS Health Luxco I S.C.S." (formerly "NEUROCHEM Luxco I S.C.S."), a limited partnership (société en commandite simple) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

IL Y LIEU DE LIRE:

Dans la version française:

A COMPARU:

"BELLUS Health Luxco I S.à r.l. & Cie S.C.S." (anciennement "NEUROCHEM Luxco I S.C.S."), une société en commandite simple e droit luxembourgeois, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

AU LIEU DE:

Dans la version française:

A COMPARU:

"BELLUS Health Luxco I S.C.S." (anciennement "NEUROCHEM Luxco I S.C.S."), une société en commandite simple e droit luxembourgeois, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009027388/231/43.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02668. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Immo Leu Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 83.581.

—
Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 16. oktober 2008

Nach eingehender Beratung fasst die Hauptversammlung am 16. Oktober 2008 einstimmig folgende Beschlüsse:

Änderung und Zeichnungsberechtigung des Verwaltungsrates:

1. Frau Edith MAERTEN mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle wird zum Mitglied des Verwaltungsrates der Immo Leu Real Estate S.A. bestellt.

Zeichnungsberechtigung: Einzelzeichnungsberechtigt.

2. Herr Edgar REIFER mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30 Esplanade de la Moselle wird zum Mitglied des Verwaltungsrates der Immo Leu Real Estate S.A. bestellt.

Zeichnungsberechtigung: Einzelzeichnungsberechtigt.

3. Herr Dr. Michael VEIT mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30 Esplanade de la Moselle wird zum Mitglied des Verwaltungsrates der Immo Leu Real Estate S. A. bestellt.

Zeichnungsberechtigung: Einzelzeichnungsberechtigt.

Die Mandate enden bei der Hauptversammlung, die im Jahr 2009 stattfindet.

Wasserbillig, den 16. Oktober 2008.

Das Büro

Josef TING / Edith MAERTEN / Edgar REIFER

Vorsitzender / Schriftführer / Stimmzähler

Référence de publication: 2009027005/680/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05810. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

AVVB Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Safe-O-Tronics International Investment S.à r.l.).

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 44.792.

—
Im Jahre zwei tausend sieben.

Den fünfzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

IST ERSCHIENEN:

Frau Marlies BOHLEN, Kauffrau, wohnhaft in D-54662 Speicher, Herforster Str. 4,

Welche Komparentin dem unterzeichneten Notar erklärte dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SAFE-O-TRONICS INTERNATIONAL INVESTMENT S.à r.l." ist, mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, eingetragen beim Handels- und Gesellschafts register Luxemburg unter der Nummer B 44.792 (NIN 1987 2406 738).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Georges D'HUART, mit dem Amtswohnsitz in Petingen, am 18. September 1987, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 27 vom 30. Januar 1988, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Georges D'HUART, am 30. Juli 1990, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 21 vom 24. Januar 1991;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Christine DOERNER, mit dem Amtssitz in Bettemburg, am 16. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 492 vom 20. Oktober 1993;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Christine DOERNER, am 10. September 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 560 vom 25. November 1993;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Christine DOERNER, am 2. August 1994, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 477 vom 23. November 1994;

Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt zufolge Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 24. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 566 vom 11. April 2002, berichtigt zufolge Veröffentlichung im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1349 vom 18. Dezember 2003.

Dass das Gesellschaftskapital sich augenblicklich auf zwei hundert siebenundvierzig tausend acht hundert dreiundneunzig Euro zweiundfünfzig Cent (€ 247.893,52) beläuft, eingeteilt in zehn tausend (10.000) Anteile ohne Nennwert, alle zugeteilt Frau Marlies BOHLEN, vorgenannt.

Alsdann ersuchte die alleinige Gesellschafterin den instrumentierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Munsbach zu verlegen und demgemäss Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 3. Der Gesellschaftssitz ist in Munsbach. Er kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Ortschaft des Landes verlegt werden.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'activité Syrdall.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf, Verkauf, Verwaltung und Baubetreuung von Immobilien und Immobilienanteilen für eigenen Bedarf sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Gesellschaftsnamen in AWB Lux S.à r.l. umzuwandeln.

Art. 1. der Statuten wird demzufolge abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen AVVB Lux S.à r.l..

Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von ein hundert sechs Euro achtundvierzig Cent (€ 106,48) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von zwei hundert siebenundvierzig tausend acht hundert dreiundneunzig Euro zweiundfünfzig Cent (€ 247.893,52) auf den Betrag von zwei hundert achtundvierzig tausend Euro (€ 248.000.-) zu bringen, mittels Bareinzahlung des Betrages von ein hundert sechs Euro achtundvierzig Cent (€ 106,48).

Sechster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwei hundert achtundvierzig tausend Euro (€ 248.000.-) und ist eingeteilt in zehn tausend (10.000) Gesellschaftsanteile ohne Nennwert.

Alle Gesellschaftsanteile sind Frau Marlies BOHLEN, Kauffrau, wohnhaft in D-54662 Speicher, Herforster Str. 4, zugeteilt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. BOHLEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2007. Relation: ECH/2007/1440. Reçu douze Euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 31. Januar 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009026783/201/74.

(090029269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Dubaian Investment Soparfi, SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.947.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée
Générale Extraordinaire tenue le 22 janvier 2009*

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à la suivante: 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Heike Kubica, de Monsieur Andrew Gresham et de Monsieur Ravi Cunnoosamy en tant qu'administrateurs de la société avec effet au 22 décembre 2008.

L'Assemblée désigne, Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Monsieur Thierry FLEMING, expert comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et Monsieur Guy HORNICK, expert-comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement des administrateurs démissionnaires, avec effet au 22 décembre 2008. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009 statuant sur les comptes de 2008.

Troisième résolution

L'Assemblée révoque la nomination de la société «ERNST & YOUNG», 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme «AUDIEX S.A.», avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009 statuant sur les comptes de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

DUBAIAN INVESTMENT SOPARFI, S.A., Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Deux Administrateurs

Référence de publication: 2009027407/45/34.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Européenne de Techniques et de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.
R.C.S. Luxembourg B 113.217.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026811/9949/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06222. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Paglianti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 77.908.

—
Le Conseil d'Administration de la société PAGLIANTI INTERNATIONAL S.A., à savoir:

- Me Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Président et Administrateur;

- Monsieur Gianmarco BERGERRE, employé privé, né le 21 mai 1962 à La Hestre (Belgique), demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Umberto CERASI, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur;

Déclarent avoir démissionné de leur poste d'administrateur de la société PAGLIANTI INTERNATIONAL S.A. avec effet immédiat en date du 22 décembre 2008.

Monsieur Claude WEIS, Employé privé, né le 15 mars 1960 à Diekirch (Luxembourg), déclare avoir démissionné de son poste de Commissaire de la société PAGLIANTI INTERNATIONAL S.A. en date du 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Le Domiciliataire
Signatures*

Référence de publication: 2009027269/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11108A. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

European Technical Graphics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 96.858.

Le bilan modifié au 31 décembre 2005 déposé le 14/02/2007 L070023690.05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Dudelange, le 18 février 2009.

Référence de publication: 2009026812/9949/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06221. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Addax Holding Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.052.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026818/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10339. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Axel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 99.160.

Constituée par-devant Me Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 février 2004, acte publié au Mémorial C no 368 du 3 avril 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 décembre 2006, acte publié au Mémorial C no 165 du 13 février 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/01/08.
Pour Axel Invest S.à r.l.
Interfiduciaire S.A.
Signature

Référence de publication: 2009026828/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06866. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Mercurius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 142.077.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 23 janvier 2009

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 23 janvier 2009 que Madame Eva Reysenn, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 23 janvier 2009, le Conseil d'administration coopte en remplacement Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Président du Conseil d'administration,
- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,
- Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009027135/5387/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Vivai Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.184.

Extracts of the resolutions taken by the board of directors on February 12th, 2009

1. The registered office is transferred from 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg with immediate effect.

2. The professional address of the following Directors is modified as follows:

- Mrs Antonella GRAZIANO, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
- Mrs Céline BONVALET, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
- Mr Fabio GASPERONI, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. The transfer of the registered office of the Statutory Auditor FIN-CONTROLE S.A. from 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, to 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 is taken note of.

Certified true copy,

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extraits des résolutions prises par le conseil d'administration le 12 février 2009

1. Le siège social est transféré du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

2. L'adresse professionnelle des Administrateurs est modifiée comme suit:

- Mme Antonella GRAZIANO, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Mme Céline BONVALET, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- M. Fabio GASPERONI, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A, Commissaire aux Comptes est transféré du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

VIVAI LUX S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009027622/795/34.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04646. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Forest Green SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 120.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009026819/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05190. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

M.S. Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8083 Bertrange, 6, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 29.022.

Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 septembre 1988, acte publié au Mémorial C no 2 du 4 janvier 1989, modifiée par-devant le même notaire, en date du 10 juin 1996, acte publié au Mémorial C no 500 du 05.10.1996, modifiée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 septembre 1997, acte publié au Mémorial C no 75 du 5 février 1998. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 05 mars 2002 et l'avis afférent a été publié au Mémorial C, no 983 du 27 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 (en version abrégée) a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour M.S. TRADING S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009026834/1261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03447. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.
